

La statistique indique que l'an dernier il n'y a eu aux États-Unis aucun lynchage. Voilà qui démontre selon moi que la civilisation progresse constamment et que les meurtres diminueront d'année en année. Je pense cependant qu'un jour viendra où la peine capitale sera abolie. J'estime toutefois que nous ne pouvons poser ce geste très énergique tant que nous ne serons pas fermement et complètement convaincus qu'une autre forme de peine sera suffisante pour empêcher les crimes de cette nature.

L'honorable député a présenté de magnifiques arguments et je partage bon nombre des idées qu'il a exprimées. Cependant, je ne suis pas encore convaincu qu'il soit nécessaire d'abolir la peine capitale au pays.

**M. Noseworthy:** Pourquoi vous y opposez-vous?

**M. Catherwood:** Je vous le dirai dans un instant. Si l'honorable député avait présenté un projet de résolution comportant une autre forme de peine capitale, je pense que j'aurais pu l'appuyer. L'honorable représentant de Burnaby-Richmond (M. Goode) a signalé d'autres méthodes qui pourraient être employées. Comme l'honorable député de Moose-Jaw, je suis d'avis que la présente façon de procéder est tout à fait révoltante, barbare et inhumaine. Nous partageons tous, j'en suis sûr, son opinion sur ce point. Mais il n'est pas nécessaire de remonter bien loin dans l'histoire pour en arriver à l'époque du supplice de l'écartèlement et d'autres méthodes inhumaines. Nous nous rappelons tous avoir lu des récits où les meurtriers étaient écartelés; on leur arrachait les membres. Nous avons aussi entendu parler du billot d'exécution dont on s'est servi comme châtiment pendant des siècles.

Nous devons tout au moins nous réjouir du progrès que nous avons réalisé depuis ce temps, même si ce progrès est insuffisant. Il y aurait certes d'autres moyens que la potence pour liquider ces gens, qui ont perdu le droit à la vie.

L'honorable député a parlé de l'*Observer* de l'Église unie, publication qui jouit du respect de toute la population chrétienne, et qui récemment s'est exprimée comme il suit dans un éditorial:

Y a-t-il quelque chose de plus brutal, de plus cruel et de plus inhumain? Nous ne traiterions pas un chien ainsi. Un spectacle aussi sadique révolte la conscience chrétienne. S'il faut mettre un criminel à mort, et nous ne sommes pas persuadés que ce soit là la façon chrétienne, assurément on pourrait utiliser un moyen plus humain.

Cela est tout à fait conforme à mon opinion sur cette question. Je crois qu'il faudrait recourir à une méthode plus humaine dans

[M. Catherwood.]

le châtiment de ceux qui ont commis un meurtre. A mon avis, en changeant la forme de la peine capitale, nous devrions recourir à une autre forme de peine capitale. Nous pouvons certainement inaugurer quelque autre forme d'exécution qui ne ressemble pas aux conditions qui existaient il y a des siècles. Pour l'exécution de la peine de mort, la salle d'asphyxie, l'oxyde de carbone, ou quelque autre moyen pourraient, je crois, rencontrer l'approbation générale auprès d'un grand nombre de nos citoyens qui, tout en étant favorables à la peine capitale, s'opposent aussi énergiquement à la méthode répressive que nous suivons actuellement.

Comme je l'ai dit plus tôt, je félicite l'honorable député d'avoir signalé cette question à la Chambre. Encore une fois, pourtant, je dois dire qu'il ne faudrait pas que, pour des motifs d'ordre sentimental, nous oublions cette vérité bien simple, que les meurtriers de sang froid, sans pitié, durs et sans cœur doivent être punis de la seule façon qu'ils puissent comprendre.

Je crois qu'il n'est pas un seul d'entre nous qui ne souhaiterait, en son for intérieur, que justice puisse être faite sans qu'il faille pour cela priver quelqu'un de la vie. Néanmoins je ne puis m'empêcher de penser que grâce à l'existence chez nous de la peine de mort on peut trouver en ce moment même, en notre pays, au sein de leur famille, des hommes qui, autrement, seraient tombés sous les balles d'un assassin.

Personne ne m'a encore convaincu que la peur de la peine de mort ne soit pas infiniment plus grande que celle de l'emprisonnement à perpétuité. La preuve en a été cent fois faite si on songe que dans presque tous les cas, là où le tribunal a prononcé la peine capitale, il y a appel, dans l'espoir que la peine sera commuée en emprisonnement à vie.

Je le répète encore une fois, conservons la peine de mort. Pourtant, nous sommes en 1953, pas en 1853. Il faudrait recourir à une méthode moins inhumaine de façon que jamais plus on n'assiste à ce spectacle lamentable, auquel on a assisté récemment à Toronto où deux hommes ont mis près d'une heure à mourir sur l'échafaud.

De nouveau, je félicite l'honorable représentant de Moose-Jaw d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Comme l'a déclaré l'honorable représentant de Burnaby-Richmond, j'aimerais que certains députés avocats participent à la discussion et nous fassent connaître leur opinion. C'est une importante question, qu'il conviendrait de discuter plus à fond. J'espère donc qu'il y aura une longue discussion à laquelle plusieurs députés participeront.